

**SECRETARIAT
DE LA CHARTE
DE L'ÉNERGIE**

CCDEC 2018

18 STR

Bruxelles, le 27 novembre 2018

Documents connexes : CC 626, Message 1456, CC 641

DÉCISION DE LA CONFÉRENCE SUR LA CHARTE DE L'ÉNERGIE

Sujet : Modernisation du Traité sur la Charte de l'énergie

Lors de sa 29^{ème} réunion tenue les 27 et 28 novembre 2018, la Conférence de la Charte de l'énergie a **approuvé** la liste de sujets suivants concernant la modernisation du Traité sur la Charte de l'énergie :

- ✓ Préinvestissement
- ✓ Définition de « charte »
- ✓ Définition de « activité économique dans le secteur de l'énergie »
- ✓ Définition d'investissement
- ✓ Définition d'investisseur
- ✓ Droit de réglementer
- ✓ Définition du Traitement juste et équitable (TJE)
- ✓ Clause Nation la Plus Favorisée
- ✓ Clarification de la notion de « protection et sécurité les plus constantes »
- ✓ Définition de l'expropriation indirecte
- ✓ Compensation des pertes
- ✓ Clause parapluie
- ✓ Refus de prestations
- ✓ Transferts liés aux investissements
- ✓ Poursuites abusives
- ✓ Transparence
- ✓ Garantie des coûts
- ✓ Évaluation des dommages
- ✓ Financement par des tiers
- ✓ Développement durable et responsabilité sociale des entreprises
- ✓ Définition de « transit »
- ✓ Accès aux infrastructures (y compris le refus d'accès et les capacités disponibles)
- ✓ Définition et principes de fixation des tarifs
- ✓ REIO
- ✓ Dispositions obsolètes

Mots clés : Modernisation, Traité sur la Charte de l'énergie, liste de thèmes